



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°180

## Respect du vendredi saint imposé par le ministère du travail... et prière obligatoire ?

Lors de la commission paritaire permanente de négociation, d'interprétation et de conciliation de la branche des experts-comptables et des commissaires aux comptes qui s'est tenue le 3 mars 2023, la 5ème organisation syndicale (*représentant environ 8%*) a demandé à décaler une date de réunion au motif qu'en Alsace Moselle, la date prévue correspondait au vendredi saint.

A la surprise générale, la réponse du ministère a validé cette demande, sans même s'inquiéter de ce que pouvaient en penser les autres organisations syndicales comme patronales d'ailleurs.

Si le sujet peut paraître anecdotique voire cocasse, le ministère ne s'est pas franchement encombré de la question des calendriers. En conséquence, pas sûr que les organisations qui représentent la moitié de la représentativité puissent siéger, et donc être en capacité de négocier pleinement. Mais peut-être qu'au ministère on est large. Dont acte, on espère les voir le 6 avril alors !

Non, le plus ennuyeux, c'est bien la question du respect de la laïcité, dans la branche des experts comptables qui tient ses réunions à Paris. Evidemment ce sujet a été au cœur des discussions mais le représentant du ministère ne s'étant pas déplacé à cette occasion, nous l'interpellerons lors de la prochaine réunion et ne manquerons pas de l'interroger sur le respect des autres calendriers religieux.

Le ramadan commence le 22 mars et devrait se terminer autour de la date de réunion suivante, il y a aussi les pâques juives ou encore les carêmes bouddhistes qui ont le mérite de durer 3 mois – et sont donc les plus intéressants quitte à obtenir de nouveaux droits - etc.

Il ne faudrait pas que l'on croie que le respect de la laïcité n'intéresse l'État que lorsqu'il s'agit de traiter de certaines religions, et nous ne manquerons pas de lui rappeler.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Experts-Comptables »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**